

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseiller :	10
En exercice :	10
Présents :	06
Votants :	06
Procurations :	00
Pour :	06
Contre :	00

Le vingt-sept octobre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune LES FARGES, dûment convoqué le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Sylvie COLOMBEL, Maire.

Présents : Mrs Philippe LAVIEVILLE, Gilles CASALE, Olivier FRAYSSE, Mickaël ROMAIN, Mme Béatrice CASALE

Absents : M. Sébastien LAROCHE, Mmes Laëtitia MORIN, Marion BESSE, Charlène SOULIAC

Secrétaire de séance : Mme Béatrice CASALE

n° 2025.10.030

Objet : OUVERTURE ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Madame le Maire rappelle qu'en date du 08 avril 2024, le Conseil Municipal a été invité à délibérer sur la réalisation du recensement des chemins ruraux.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'une enquête publique préalable est nécessaire au recensement des chemins ruraux au sens de l'article L161-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération 2024.04.016 portant ouverture d'une procédure de recensement des chemins ruraux sur le territoire de la commune Les Farges,

après en avoir délibéré :

- DECIDE l'ouverture d'une enquête publique préalable au recensement des chemins ruraux,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération et à fixer, par voie d'arrêté, les modalités d'organisation de l'enquête publique et l'identité de commissaire enquêteur.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget prévisionnel 2026.

Fait et délibéré, les jour et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie confirmé,
Le Maire,
Sylvie COLOMBEL



Je soussignée, Sylvie COLOMBEL, Maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.

Publié le 27/10/2025,
Notifié le 27/10/2025.

